

## ORGANIGRAMME DE L'ASSOCIATION DES GUIDES ET SCOUTS DE MONACO 2019 - 2022 SELON LES STATUTS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Association des Guides et Scouts de Monaco, (AGSM) est administrée par un Conseil d'Administration investi des pouvoirs de gestion les plus étendus, composé de 7 membres au moins et 15 membres au plus, majeurs et jouissant de leurs droits civils. Les membres du Conseil d'Administration sont proposés par l'Assemblée Générale et nommés pour 3 ans par Décision Souveraine. Un représentant de l'autorité ecclésiastique en fait partie. Le Conseil d'Administration assure la gestion de l'Association, il arrête sur proposition du Commissaire National et du Commissaire International, le programme annuel d'action et les moyens budgétaires permettant de le réaliser. Le Conseil d'Administration se réunit trois fois par an sur convocation du Président.

Fonction	Prénom, Nom	Mission
Archevêque	Monseigneur Dominique-Marie DAVID	Animer la vie religieuse et spirituelle du mouvement. Nommer l'Aumônier de l'Association.
Aumônier	Père Claudio FASULO	Animer la vie religieuse et spirituelle du mouvement.
Président	Marie-Hélène GAMBA	Représenter l'AGSM dans tous les actes de la vie civile ; ordonnancer les dépenses au nom du bureau ; faire exécuter les décisions prises par le Conseil d'Administration ; présider, avec voix prépondérante, le Conseil d'Administration.
Vice-président	Paul ROUANET	Posséder toute compétence pour remplacer le Président en cas d'absence.
Secrétaire Générale	Joëlle CONDESSE	Gérer l'ensemble des travaux à caractère administratif ; rédaction des procès verbaux, de la correspondance, des convocations et rédiger un rapport annuel sur les activités de l'AGSM.
Trésorière	Céline LUBERT	Assurer la comptabilité des recettes et des dépenses de l'Association ; établir les certificats de paiement ; opérer les encaissements ; donner quittance. Etablir un budget prévisionnel et fournir un rapport financier annuel.
Membre	Anne-Marie BOISBOUVIER	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	Jean-Luc BOSQUET	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	Nicolas BRAUD	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	Christian LANTERI	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	Cinzia MAREMONTI	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	Géraldine MOTILLON	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	Samir NASSIF	Siéger au Conseil d'Administration
Membre	David WATERS	Siéger au Conseil d'Administration

### LE COMMISSAIRE NATIONAL ET LE COMMISSAIRE INTERNATIONAL

Un Commissaire National et un Commissaire International sont nommés par le Conseil d'Administration pour une durée de 3 ans renouvelable. Avec l'aide du Chef de Groupe ils animent et encadrent le Comité d'Orientation.

Fonction	Prénom, Nom	Mission
Commissaire National	Poste vacant	Assister aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative ; définir le projet pédagogique annuel, arrêter le programme d'action et assurer l'exécution du programme d'action en conformité avec les Statuts et le Règlement Intérieur.
Commissaire International	Jean KERAUDREN	Assister aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative ; compléter le projet pédagogique avec une ouverture à l'international, arrêter le programme d'action et assurer l'exécution du programme d'action en conformité avec les Statuts et le Règlement Intérieur; représenter l'AGSM au niveau international.



### LE COMITE D'ORIENTATION

Un comité d'orientation, composé des membres actifs titulaires de l'AGSM, co-animé par le Commissaire National ou son adjoint, le Commissaire International et/ou le Chef de Groupe Animateur, est nommé pour un an renouvelable. Il est chargé de définir le projet pédagogique de l'année et d'arrêter le programme d'action. Il a également pour mission de mettre en œuvre ce programme selon les méthodes éducatives du scoutisme, définies par son fondateur Lord Robert Baden Powell, qui valorisent entre autres l'apprentissage par l'action, la progression personnelle, le système des équipes, le soutien des adultes, le cadre symbolique, la vie dans la nature et l'engagement dans la communauté. Le Comité d'orientation peut également s'adjoindre, autant que de besoin, des parents des membres actifs et un ou des membres bienfaiteurs.

### LE COMITE DES PARENTS

Le Comité des Parents est un comité consultatif, nommé par le Conseil d'Administration. Il se réunit selon les besoins.